



FACTEURS SOCIAUX ORGANISATIONNELS ET HUMAINS

Avril 2020

LETTRÉ OUVERTE AUX ACTEURS DU NUCLÉAIRE

Depuis de nombreuses années, l'ANCCLI et ses membres soulignent, régulièrement, leur inquiétude sur les liens entre facteurs sociaux organisationnels et humains (FSOH) et le maintien des plus hauts niveaux de sûreté nucléaire.

Une récente affaire entre un salarié du nucléaire et son employeur, la mise en place du plan pandémie dans les 19 centrales nucléaires françaises, le droit de retrait exercé par des salariés des sous-traitants du nucléaire face au Coronavirus... ne font que **renforcer cette préoccupation grandissante entre FSOH et SURETE**.

On le sait, les conditions d'intervention des personnels, à tous les niveaux de la chaîne de sûreté nucléaire, comme leur capacité à repérer et à faire remonter les dysfonctionnements qu'ils observent, sont déterminantes pour assurer concrètement le plus haut niveau de sûreté auxquels se doivent, sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire, l'ensemble des exploitants.

Cette préoccupation n'est pas nouvelle. L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), pionnier en la matière, notait dès 2011 que l'importance des facteurs sociaux, organisationnels et humains (FSOH) « *dans l'atteinte des objectifs de sûreté liés aux installations nucléaires est unanimement admise par l'ensemble des parties prenantes intervenant lors de la conception, de la construction, de l'exploitation ou du démantèlement de ces installations* »¹.

La vigilance est d'autant plus nécessaire après la mise en évidence, ces dernières années, de nombreuses situations de défaillance dans les pratiques de surveillance de la conformité, voire d'omissions vis-à-vis d'exigences particulières de sûreté ou même de falsifications de dossiers.

Ces questions paraissent particulièrement importantes dans un contexte nouveau pour l'industrie nucléaire marqué par la fermeture, à Fessenheim, du premier réacteur du parc. La filière devra devoir accentuer ses efforts sur deux fronts : d'un côté, elle devra poursuivre, dans les meilleures conditions, l'exploitation des installations encore en fonctionnement en répondant, notamment, aux exigences associées à l'éventuelle prolongation de fonctionnement des réacteurs au-delà de 40 ans ; de l'autre, elle devra assumer le développement des activités de démantèlement au fur et à mesure de la mise à l'arrêt des installations et plus largement faire face à des enjeux croissants en termes de gestion des matières et des déchets.

Qu'il s'agisse des travaux réalisés dans le cadre des quatrièmes visites décennales, des travaux de démantèlement ou simplement de maintenance courante, la prise en compte des FSOH est primordiale dans la maîtrise de la sûreté.

L'ANCCLI insiste depuis de nombreuses années sur cette préoccupation : le cumul d'interventions nécessaires, avec des plans de charges importants, rend aujourd'hui cette question d'autant plus sensible que plus les tâches à réaliser sont nombreuses, dans un calendrier contraint et dans des conditions économiques tendues.

Ceci augmente, nous semble-t-il, le risque qu'une pression s'exerce sur les salariés et sur les entreprises prestataires et sous-traitantes, et, avec lui le risque d'une dégradation des conditions d'intervention et pour finir du niveau de sûreté. La crise sanitaire actuelle accentue, cette pression.

Cette charge considérable coïncide avec un nécessaire renouvellement des compétences, lié à la pyramide des âges du secteur nucléaire. En parallèle de ce cumul de charge, l'industrie doit en effet gérer la formation et le développement des compétences des nouveaux arrivants qui remplacent les salariés en fin de carrière, dans le contexte d'une perte d'attractivité progressive du secteur.

Ces questions ont largement occupé la Commission d'enquête parlementaire sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires, qui a conclu dans son rapport en 2018 qu'une réflexion sur les FSOH était indispensable et jugé « *nécessaire que, dans les évaluations de la sûreté menées par l'ASN, soient pris en compte de manière systématique et explicite les facteurs sociaux et organisationnels qui peuvent avoir un effet immédiat sur la sûreté* »ⁱⁱ.

Le Président de l'ASN a par ailleurs lui aussi souligné les difficultés rencontrées par la filière, indiquant que « *ces difficultés ont instillé un doute sur la capacité de la filière nucléaire à faire face à ces grands travaux* », et pointant non seulement « *la perte d'expérience* » mais aussi « *une perte de compétence technique industrielle, liée à l'affaiblissement du tissu industriel* ». Pour l'ASN, « *la filière nucléaire dans son ensemble a besoin de se ressaisir, en matière de formation professionnelle, de compétences opérationnelles clés, et de culture de sûreté* »ⁱⁱⁱ.

L'ANCCLI observe cette évolution avec une inquiétude croissante. C'est pourquoi, dans une recherche d'amélioration continue et de renforcement de la sûreté, elle appelle aujourd'hui solennellement à des États généraux du FSOH dans l'industrie nucléaire.

Il nous paraît important de dresser, avec l'ensemble des acteurs de la filière et de la gouvernance de ses risques :

- 1) Un retour d'expérience de la crise sanitaire sur le fonctionnement des installations nucléaires.**
- 2) Un état des lieux lucide et partagé, des pressions s'exerçant sur la maîtrise des facteurs sociaux, organisationnels et humains.**
- 3) Des actions à entreprendre pour y remédier.**

ⁱ IRSN, *Les Facteurs Organisationnels et Humains de la gestion des risques : idées reçues, idées déçues*, Rapport DSR n°438, 22 septembre 2011. https://www.irsn.fr/FR/expertise/rapports_expertise/Documents/surete/IRSN_FOH_DSR-438_092011.pdf

ⁱⁱ Assemblée nationale, Rapport fait au nom de la Commission d'enquête sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires, 28 juin 2018. http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cenucl/l15b1122-ti_rapport-enquete

ⁱⁱⁱ Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, Compte-rendu de la présentation, ouverte à la presse, du rapport annuel pour l'année 2018 de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France, par M. Bernard Doroszczuk, président de l'ASN, séance du 16 mai 2019. <http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20190513/opecst.html>